



REGARD BÉTHEMONTOIS



Mairie de Béthemont-la-Forêt

Rue de Montubois

Tél. : 01 34 69 27 01

Fax : 01 34 08 07 25

mairie.bethemont-laforet@wanadoo.fr

SOMMAIRE

Vie Locale 4

Horaire Mairie

Pensez au recensement

Fête communale

Vivez en harmonie avec vos voisins

Agenda 5

Calendrier des collectes des déchets

Le marché de Béthemont

11 novembre 2020

Le Conseil Municipal 6-11

Informations sur la vie du Conseil Municipal 12

Infos Travaux 13

La vidéo-protection

Travaux dans l'école

Communauté de communes 14-15

Budget Municipal 16-17

Vie Scolaire 18-20

Vie Locale 21-25

Marché de Béthemont

Les infos pratiques du syndicat Tri-Or

Cours de yoga

Destruction de nids de frelons

Bibliothèque Municipale 26

Photographie de couverture :

Mairie de Béthemont-La-Forêt, été 2020

Conception, rédaction, photographies, mise en page et impression réalisées par l'équipe municipale



Chères Béthemontoises,

Chers Béthemontois,

Le 15 mars dernier, vous nous avez fait confiance en votant pour notre équipe « Ensemble pour Béthemont-la-Forêt », je vous en remercie chaleureusement.

C'est avec beaucoup d'émotion et de fierté, mais surtout, avec une grande humilité que j'ai pris mes fonctions de Maire de notre village lors du premier conseil municipal qui s'est tenu le 23

mai. C'est désormais notre nouvelle équipe qui est pleinement opérationnelle pour gérer notre commune, concrétiser les engagements pris pendant la campagne électorale, pour travailler au service de notre village et de l'intérêt général.

La pandémie que nous vivons depuis le mois de mars a entraîné un profond bouleversement de nos habitudes.

Une crise d'abord sanitaire qui nous a directement touchés, et qui va laisser place à une crise économique et sociale. Mais cette crise n'est pas insurmontable, c'est en travaillant main dans la main, en associant les compétences de chacun que nous avancerons et surmonterons cette épreuve.

Je profite de cette tribune pour remercier tous ceux qui ont apporté leur aide dans ces moments difficiles, notamment les enseignantes et le personnel communal qui ont su réorganiser l'école afin d'assurer une continuité pédagogique pour nos petits Béthemontois.

Tout au long de l'été, les agents municipaux et vos élus ont travaillé pour préparer dans les meilleures conditions cette nouvelle année scolaire qui commencera, je l'espère, riche de retrouvailles pour certains, de découvertes pour les plus jeunes.

Malheureusement, dans ce contexte sanitaire incertain, nous avons dû nous résigner à annuler la fête communale.

Ce nouveau Regard Béthemontois se veut le lien entre cette nouvelle équipe et l'ensemble des Béthemontoises et Béthemontois.

Vous y retrouverez toutes les informations utiles sur l'activité de la commune, la composition détaillée du conseil municipal, la présentation du budget 2020 et bien d'autres informations sur la vie de notre village.

Vous pouvez compter sur la détermination et l'engagement de notre équipe pour être à votre écoute, continuer à préserver notre cadre de vie, poursuivre les actions déjà engagées et porter de nouveaux projets.

Comptez sur mon engagement et mon dévouement,

Bonne lecture, bonne rentrée à toutes et à tous !

Didier DAGONET

Maire de Béthemont-la-Forêt

HORAIRES MAIRIE



| Jour | Ouverture | Fermeture |
|----------|-----------|-----------|
| Lundi | 15h30 | 17h30 |
| Mercredi | 09h30 | 12h00 |
| Jeudi | 16h00 | 18h30 |
| Samedi | 09h00 | 12h00 |

Vous pouvez rencontrer les élus sur rendez-vous tous les samedis matin de 09 heures à 12 heures.

Monsieur le Maire est disponible les mardis après midi, les jeudis et samedis matin sur rendez-vous

BIENTÔT 16 ANS, PENSEZ AU RECENSEMENT

Tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire. La Mairie, vous remettra une attestation de recensement à conserver. En effet, elle vous sera réclamée pour vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...) et facilitera votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Aussi, Tous les jeunes nés en juin, juillet et août 2004, doivent se faire recenser à la Mairie, présentez-vous à la Mairie, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille de vos parents.

FÊTE COMMUNALE DE BÉTHEMONT-LA-FORÊT

Nous pensions faire la fête comme tous les ans. Le virus est arrivé, alors nous avons prévu de faire une fête différente sans les manèges, sans le déjeuner dominical. Et voilà que l'on nous remet des bâtons dans les roues. Après les récentes informations, nous avons renoncé à organiser « Béthemont en fête » cette année. Tellement de contraintes pour finalement risquer un accident, hypothéquer votre santé. Comment organiser des ZOLYMPIADES, une fête conviviale avec 1 m de distanciation sociale, manger des grillades avec un masque et des frites avec des doigts enduits de gel hydro-alcoolique ???

Mais promis nous nous retrouverons, en bonne santé, afin de profiter d'autres moments de joie partagée, et de gaieté.

VIVEZ EN HARMONIE AVEC VOS VOISINS

Pendant la période estivale nous avons constaté un certain nombre d'incivilité en matière de bruit. Aussi, il est nécessaire de rappeler quelques consignes pour respecter votre voisinage.



Le bruit est une pollution qui gagne du terrain, respecter les autres, c'est aussi respecter notre environnement. Alors entendons-nous sur quelques gestes civiques élémentaires : respecter les heures pour les travaux de bricolage (marteau, perceuse...) de jardinage (tondeuse, tronçonneuse ...) 8h30 à 12h00 et 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et 15h00 à 19h00 le samedi.

Dans un autre registre, autant éviter de laisser le contact quand son véhicule est à l'arrêt, baisser le volume de son autoradio, parler doucement dans les rues après 22h00, éviter les cris des animaux domestiques.

Calendrier des collectes des déchets

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

La collecte aura lieu tous les mardis.



COLLECTE SELECTIVE

Les déchets concernés sont : les bouteilles plastiques, les boîtes métalliques, les briques alimentaires, cartons, cartonnettes, les journaux, les magazines. Ces déchets doivent être secs et propres. La collecte aura lieu tous les jeudis.

COLLECTE DU VERRE

Les bouteilles en verre, bocaux et flacons sans bouchon, couvercle et capsule.

La collecte aura lieu les mardis 1^{er} septembre, 6 octobre, 3 novembre et 1^{er} décembre.

DECHETTERIES DU SYNDICAT

Les déchetteries de :

Viarmes vous accueille :

- Du 1^{er} avril au 30 septembre 2020 tous les jours sauf le mardi et jours fériés de 9h à 12h et de 14h à 19h, les samedis de 9h à 19h, les dimanches de 9h à 12h30.
- Du 1^{er} octobre 2020 au 31 mars 2021 tous les jours sauf le mardi et jours fériés de 9h à 12h et de 14h à 17h, les samedis de 9h à 17h, les dimanches de 9h à 12h30.

Champagne-sur-Oise vous accueille :

- Du 1^{er} avril au 30 septembre 2020 tous les jours sauf le jeudi et jours fériés de 9h à 12h et de 14h à 19h, les samedis de 9h à 19h, les dimanches de 9h à 12h30.
- Du 1^{er} octobre 2020 au 31 mars 2021 tous les jours sauf le jeudi et jours fériés de 9h à 12h et de 14h à 17h, les samedis de 9h à 17h, les dimanches de 9h à 12h30.

Marché de Béthemont



Venez nombreux découvrir le 1^{er} marché de Béthemont produit 100 % locaux en partenariat avec La Fourmilière 95. Un article plus détaillé se trouve en page 22. En bref :

- Samedi 19 septembre
- De 8h30 à 13h
- À l'école de Béthemont-la-Forêt
- Port du masque obligatoire

11 NOVEMBRE 2020

102^e anniversaire de l'Armistice 1914 - 1918



A l'occasion de cette journée commémorative la commune de Béthemont-la-Forêt vous convie à une cérémonie du souvenir qui se déroulera au cimetière communal à 9 heures 30.

Cette cérémonie sera suivie d'une collation pour les jeunes et d'un vin d'honneur pour les adultes.

Nous vous attendons nombreux.

LE CONSEIL MUNICIPAL 2020-2026



LE CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL 2020-2026

La liste électorale « ENSEMBLE POUR BÉTHEMONT-LA-FORÊT », conduite par Didier DAGONET, Maire sortant, a été élue, lors des élections municipales du 15 mars 2020. Elle a obtenu 11 sièges :

| | |
|------------------------------------|-----|
| Nombre d'électeurs inscrits | 333 |
| Nombre de bulletins trouvés | 158 |
| Abstentions | 175 |
| Nombre de bulletins blancs et nuls | 2 |
| Suffrages exprimés | 156 |
| Majorité absolue | 79 |

| | SUFFRAGES OBTENUS | SIEGE OBTENU |
|-----------------------|-------------------|--------------|
| Morgane AUGER | 153 | 1 |
| Malvina BOQUET | 153 | 1 |
| Béatrice BRUN | 156 | 1 |
| Didier DAGONET | 149 | 1 |
| Patrice GLANDIERES | 148 | 1 |
| Bernard GOURDY | 152 | 1 |
| Michel MONTEIRO | 151 | 1 |
| Isabelle OGER | 153 | 1 |
| Sophie PAPON | 154 | 1 |
| Jean-Baptiste ROUAULT | 154 | 1 |
| Thierry VINCENT | 154 | 1 |

Au premier Conseil Municipal, du 23 mai 2020, Monsieur Didier DAGONET a été réélu Maire.

Madame Isabelle OGER a été élue première Adjointe au Maire.

Monsieur Thierry VINCENT a été élu deuxième Adjoint au Maire.

Monsieur Michel MONTEIRO a été élu troisième Adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal

TOUT SUR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est l'assemblée délibérante élue de la commune et en représente tous ses habitants. Le nombre de Conseillers municipaux est déterminé en fonction de la population qui est de 431 habitants pour notre village. Celui-ci est de 11 élus.

Le Conseil Municipal

Le Conseil Municipal donne son avis toutes les fois qu'il est requis par les textes ou par le représentant de l'État.

Il émet des vœux sur tous les sujets d'intérêt local : il vote le budget, approuve le compte administratif (budget exécuté), il est compétent pour créer et supprimer des services publics municipaux, pour décider des travaux et pour gérer le patrimoine communal.

Le Conseil Municipal délibère sur l'ensemble des questions relevant de l'intérêt communal et qui n'ont pas fait l'objet d'une délégation de compétence au maire.

Il peut former des commissions disposant d'un pouvoir d'étude des dossiers.

Le Conseil Municipal se réunit au moins quatre fois par an et l'ordre du jour, fixé par le maire, doit être communiqué avant le début de la séance. Celle-ci est ouverte au public sauf si l'assemblée décide le huis clos ou si le maire exerce son pouvoir de « police des séances », notamment en cas d'agitation, et restreint l'accès du public aux débats.

Les membres du Conseil Municipal

Ils sont élus pour un mandat de six ans. Leur mode d'élection est celui d'un scrutin universel direct au scrutin majoritaire uninominal.

Les membres du Conseil Municipal élisent le maire de la Commune, les adjoints, les membres des commissions et désignent les représentants de la Ville au sein des syndicats et organismes extérieurs.

Le Conseil Municipal de Béthemont-La-Forêt compte 11 membres : le maire, 3 adjoints au maire et 7 conseillers municipaux.

Quelles sont les fonctions du maire ?

Dans les communes, l'État ne délègue pas de représentant doté de compétences générales, comme les préfets dans les départements et les régions.

Le maire bénéficie d'un double rôle : il est agent de l'État et agent de la Commune en tant que collectivité territoriale.

Sous l'autorité du préfet, le maire remplit des fonctions administratives : la publication des lois et des règlements, l'organisation des élections et la légalisation des signatures.

Sous l'autorité du procureur de la République, il exerce des fonctions dans le domaine judiciaire : il est officier d'État civil et Officier de police judiciaire.

Le maire se charge des décisions du Conseil Municipal et agit sous contrôle de ce dernier.

Il représente la commune en justice, passe les marchés, signe des contrats, prépare le budget, et gère le patrimoine communal.

Il exerce des compétences déléguées par le Conseil Municipal. Les délégations portent sur des domaines très divers et sont révocables à tout moment. Le maire peut subdéléguer à un adjoint, les attributions qui lui ont été confiées par délégation.

En matière de police administrative, il est chargé de maintenir l'ordre public : le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publics.

Le maire est aussi le chef de l'administration communale. Il est le supérieur hiérarchique des Agents de la Commune et dispose d'un pouvoir d'organisation des services.

Le Conseil Municipal

COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

Didier DAGONET

Maire



Isabelle OGER

1ère Adjointe
Jeunesse
Affaires Scolaires et
Périscolaires,
Affaires Générales



Thierry VINCENT

2^e Adjoint
Animations Locales
Nos Aînés
Cérémonies



Michel MONTEIRO

3^e Adjoint
Travaux
Sécurité
Correspondant Défense



Morgane AUGER

Conseillère Municipale
Seniors



Malvina BOQUET

Conseillère Municipale
Affaires Générales



Béatrice BRUN

Conseillère Municipale
Urbanisme



Patrice GLANDIERES

Conseiller Municipal
Finances
Budget



Bernard GOURDY

Conseiller Municipal
Village Internet



Sophie PAPON

Conseillère Municipale
Information
Communication



Jean-Baptiste ROUAULT

Conseiller Municipal
Village Internet



LE CONSEIL MUNICIPAL

LES REPRESENTANTS AUX DIFFERENTS SYNDICATS

REGROUPEMENT SCOLAIRE BÉTHE-MONT-LA-FORÊT / CHAUVRY (SIRES)

Délégués titulaires :

- Malvina BOQUET
- Didier DAGONET
- Isabelle OGER
- Jean-Baptiste ROUAULT

Déléguées suppléantes :

- Morgane Auger
- Sophie PAPON

ASSAINISSEMENT ET RIVIÈRE DE LA RÉGION D'ENGHIEN LES BAINS (SIARE)

Délégués titulaires :

- Didier DAGONET
- Isabelle OGER

Délégués suppléants :

- Béatrice BRUN
- Patrice GLANDIÈRES

ASSAINISSEMENT AUTONOME (SIAA)

Délégués titulaires :

- Michel MONTEIRO
- Thierry VINCENT

Délégué suppléant :

- Didier DAGONET

TRI OR

Déléguées titulaires :

- Malvina BOQUET
- Béatrice BRUN

Délégués suppléants :

- Didier DAGONET
- Bernard GOURDY

ÉLECTRICITÉ, GAZ ET TÉLÉCOMMUNICATIONS DU VAL D'OISE (SMDEGTVO)

Délégué titulaire :

- Michel MONTEIRO

Déléguée suppléante :

- Isabelle OGER

GAZ ET ÉLECTRICITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE (SIGEIF)

Délégué titulaire :

- Didier DAGONET

Déléguée suppléante :

- Sophie PAPON

EAUX D'ÎLE-DE-FRANCE (SEDIF)

Délégué titulaire :

- Didier DAGONET

Délégué suppléant :

- Michel MONTEIRO

TRANSPORTS DES TROIS FORÊTS (STFF)

Déléguées titulaires :

- Isabelle OGER
- Malvina BOQUET

Délégués suppléants :

- Bernard GOURDY
- Thierry VINCENT

GESTION DE LA FOURRIÈRE ANIMALE DU VAL D'OISE (SMGFAVO)

Délégué titulaire :

- Michel MONTEIRO

Déléguée suppléante :

- Isabelle OGER

ÉTUDE ET RÉALISATION D'ÉQUIPEMENT D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (SIEREG)

Déléguée titulaire :

- Malvina BOQUET

Délégué suppléant :

- Jean-Baptiste ROUAULT

LES REPRÉSENTANTS AUX DIFFÉRENTS ORGANISMES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE L'OISE ET DES TROIS FORÊTS

Délégué titulaire :

- Didier DAGONET

Déléguée suppléante :

- Isabelle OGER

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DU VAL D'OISE (EPFVO)

Délégue titulaire :

- Béatrice BRUN

MISSION LOCALE DE TAVERNY

Déléguées titulaires :

- Isabelle OGER
- Sophie PAPON

Déléguées suppléantes :

- Malvina BOQUET
- Morgane AUGER

DÉVELOPPEMENT ET INNOVATION NUMÉRIQUE DES COLLECTIVITÉS (ADICO)

Délégué titulaire :

- Jean-Baptiste ROUAULT

Délégué suppléant :

- Bernard GOURDY

QUESTIONS DE DEFENSE

Délégué titulaire :

- Michel MONTEIRO

ACTION SOCIALE POUR LE PERSONNEL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (CNAS)

Délégué des élus :

- Didier DAGONET

Déléguée du personnel :

- Laurence GUERALT

ASSOCIATION REGIONALE INTERCOMMUNALE D'AIDE FAMILIALE (ARIAF)

Déléguée titulaire :

- Morgane AUGER

ASSOCIATION DE SOINS INFIRMIERS POUR LE MAINTIEN DES PERSONNES DEPENDANTES A DOMICILE (ASIMPAD)

Déléguée titulaire :

- Morgane AUGER

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Délégués élus :

- Didier DAGONET
- Morgane AUGER
- Isabelle OGER
- Thierry VINCENT

Déléguées des administrés :

- Nathalie DAGONET
- Chantal DELAMOUR
- Annie DUBOIS
- Anne LAMBERMONT FORT

LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Membres titulaires :

- Didier DAGONET, Président
- Patrice GLANDIERES, Vice-Président
- Béatrice BRUN
- Bernard GOURDY

Délégués suppléants :

- Michel MONTEIRO
- Thierry VINCENT

COMMISSION DE REVISION DES LISTES ELECTORALES

- Didier DAGONET
- Isabelle OGER
- Jean-Baptiste ROUAULT

Informations du Conseil Municipal

RESUME DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 JUIN 2020

Les onze élus étaient présents.

1. Approbation du compte administratif 2019 et du compte de gestion 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve le compte administratif et de gestion 2019 qui fait apparaître un résultat cumulé en fonctionnement et investissement de + **161 832,32 euros** qui se décomposent comme tel :

| Section de fonctionnement | | Section d'investissement | |
|----------------------------------|---------------------|---------------------------------|--------------------|
| Recettes 2019 | 438 230,21 € | Recettes 2019 | 168 209,27 € |
| Dépenses 2019 | 386 593,51 € | Dépenses 2019 | 37 101,02 € |
| Résultat exercice 2019 | 51 636,70 € | Résultat exercice 2019 | 131 108,25 € |
| Report 2018 | 73 064,66 € | Report 2018 | -93 977,53 € |
| Résultat cumulé 2019 | 124 701,36 € | Résultat cumulé 2019 | 37 130,72 € |

2. Affectation des résultats

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve, l'affectation des résultats tel quels : l'inscription de 124 701,36 € au chapitre 002 excédent de fonctionnement reporté, l'inscription de 37 130,72 € au chapitre 001 dépense du résultat d'investissement reporté.

3. Approbation du budget primitif 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve, le budget primitif 2020 s'élevant à 642 203,63 € équilibré en recettes et en dépenses avec pour le budget de fonctionnement un montant de 508 212,91 € et pour le budget d'investissement un montant de 133 990,72 €

4. Adoption du taux des quatre taxes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Adopte, les taux des taxes locales pour l'année 2020 identiques à ceux de l'année passée : taxe foncière bâti 16,66 % ; taxe foncière non bâti 119,51 % ; Cotisation Foncière des Entreprises 14,63 %.

5. Attribution des subventions aux syndicats au titre de l'année 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve, l'inscription des crédits d'un montant de 60 000,00 € au budget primitif, afin de permettre à la commune de verser sa participation aux divers syndicats.

6. Attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve, le versement de subventions aux associations pour un montant total de 1 300,00 €

La Vidéo-Protection



Durant l'été, les premiers travaux de génie civil ont été réalisés pour permettre le déploiement de la vidéo protection sur notre village. Ceux-ci ont consisté à implanter les chambres de tirage qui accueilleront la fibre optique.

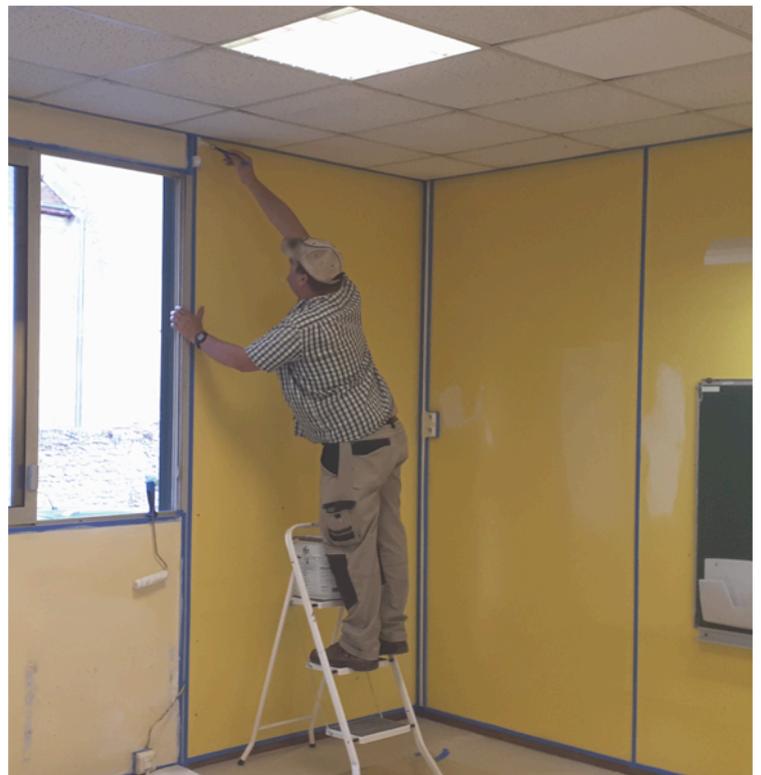
Ces travaux vont se poursuivre cet automne, pour une mise en service à la fin de cette année. La commune disposera de 3 caméras situées aux entrées du village rue de Montubois et rue de la Vieille France ainsi que sur la place de la Pompe. Ce dispositif de vidéo protection est mis en place par notre intercommunalité sur l'ensemble de nos communes en partenariat avec les services de la Gendarmerie.

Travaux dans l'école

Comme chaque année, nous avons profité des vacances scolaires pour réaliser les travaux d'entretien des classes et de la salle et de la cantine. En plus des petits travaux d'entretien et de réparation, notre employé communal a procédé à la remise en peinture de la classe de maternelle.

Enfin durant les vacances d'automne, la commune a programmé le remplacement des portes de l'école du bas pour améliorer l'isolation thermique et phonique de la classe de primaire.

Ces travaux seront subventionnés par les services de l'État à hauteur de 50 % du coût total estimé à 9 360,00 € T.T.C.



Communauté de Communes



La Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts (Béthemont-la-Forêt, Chauvry, l'Isle-Adam, Mériel, Méry sur Oise, Nerville-la-Forêt, Parmain, Presles, Villiers-Adam)

Résumé du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020

1) ELECTION DU PRÉSIDENT

Madame Claudine MORVAN LE BREC'H en sa qualité de Doyenne de l'assemblée est donc amenée à présider les opérations de vote relatives à l'élection du Président de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts.

Monsieur Sébastien PONIATOWSKI présente sa candidature.

Le Conseil Communautaire,

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte-tenu des résultats du scrutin, inscrits au procès-verbal,

Proclame Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Président de la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts, et le déclare installé,

2) ELECTIONS DES VICE-PRÉSIDENTS

Le Conseil Communautaire,

Après le bon déroulement des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, inscrits au procès-verbal,

Proclame les Conseillers communautaires suivants élus :

- Monsieur Pierre-Edouard EON en qualité de 1er Vice-Président, à la majorité
- Monsieur Pierre BEMELS à la majorité
- Monsieur Jacques DELAUNE à la majorité
- Monsieur Philippe VAN HYFTE à la majorité
- Monsieur Bruno MACE à la majorité
- Monsieur Didier DAGONET à la majorité
- Monsieur Loïc TAILLANTER à la majorité
- Monsieur Jérôme FRANCOIS à la majorité

3) DESIGNATION DES DÉLÉGUÉS DES COMMISSIONS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président Sébastien PONIATOWSKI, rapporteur, Après en avoir délibéré, décide à la majorité :

a) Commission de la Mutualisation des services et du matériel

Président : Sébastien PONIATOWSKI ; Vice-Président : Didier DAGONET ; Délégués : Aurélie PROCOPPE, Morgan TOUBOUL, Pierre Edouard EON, Rémi DU PELOUX, Valérie MICHEL, Françoise GODENNE, Jean-Pierre COURTOIS, Bruno MACE

Communauté de Communes

b) Commission des Finances

Président : Sébastien PONIATOWSKI ; Vice-Président : Pierre BEMELS ; Délégués : Michel VRAY, Armelle CHAPALAIN, Bernard RIO, Stanislas BARTHELEMI, Valérie MICHEL, Céline CAUDRON, Mélody QUESNEL, Philippe VAN HYFTE

c) Commission d'appel d'offres

Délégués Titulaires : Pierre BEMELS, Philippe VAN HYFTE, Michel VRAY, Bernard RIO, Valérie MICHEL ; Délégués Suppléants : Armelle CHAPALAIN, Stanislas BARTHELEMI, Jérôme FRANCOIS, Céline CAUDRON, Sébastien PONIATOWSKI

d) Commission du Développement économique

Président : Sébastien PONIATOWSKI ; Vice-Président : Pierre Edouard EON ; Délégués : Bruno DION, Agnès TELLIER, Bernard RIO, Stanislas BARTHELEMI, Nadine CALVES, Françoise GODENNE, Jérôme FRANCOIS, Didier DAGONET

e) Commission du Numérique et de la Sécurité

Président : Sébastien PONIATOWSKI ; Vice-Président : Laïc TALLANTER ; Délégués : Dominique GILLIS, Morgan TOUBOUL, Stanislas BARTHELEMI, Audrey MERI, Nadine CALVES, Hervé WEIFFENBACH, Jérôme FRANCOIS, Jacques DELAUNE

f) Commission du Tourisme et de la Culture

Président : Sébastien PONIATOWSKI ; Vice-Président : Bruno MACE ; Délégués : Agnès TELLIER, Aurélie PROCOPE, Catherine GAUTIER, Stanislas BARTHELEMI, François KISLING, Céline CAUDRON, Marie-Dominique TOUTON, Philippe VAN HYFTE

g) Commission de la Communication et des Animations

Président : Sébastien PONIATOWSKI ; Vice-Président : Jérôme FRANCOIS ; Délégués : Bruno DION, Claudine MORVAN, Marie-Claude CRESPIN, Laurence BARTHELEMI, François KISLING, Céline CAUDRON, Dominique TOUTON, Bruno MACE

h) Commission de l'Environnement et du Cadre de vie

Président : Sébastien PONIATOWSKI ; Vice-Présidents : Philippe VAN HYFTE, Jacques DELAUNE ; Délégués : Joël MOREAU, Julita SALBERT, Alexandre DOHY, Rémi DU PELOUX, Antoine SANTERO, Hervé WEIFFENBACH, Jean-Pierre COURTOIS, Didier DAGONET

Vous pouvez retrouver l'intégralité des comptes rendus des Conseils Communautaires sur le site de la commune

BUDGET MUNICIPAL

LE BUDGET 2020



Le budget de notre village pour l'année 2020 a été voté lors du conseil municipal du 25 juin dernier. Il s'élève à 642 204 € (vs 638 188 € en n-1), dont 508 213 € en fonctionnement et 133 991 € en investissement.

Dans un contexte de stabilisation voire de diminution des dotations de l'État et des subventions provenant des autres collectivités, les élus ont construit un budget pour 2020 prudent et de transition avec la nouvelle équipe élue courant mai.

Pour rappel, les efforts demandés par l'État aux collectivités territoriales sur la période 2018-2022 pour réduire le déficit public doivent s'élever à 13 milliards d'euros.

La Municipalité a fait de nouveau le choix de la stabilité de la fiscalité communale, en n'augmentant pas les taux d'imposition malgré la baisse des dotations de l'État et des subventions du département et de la région.

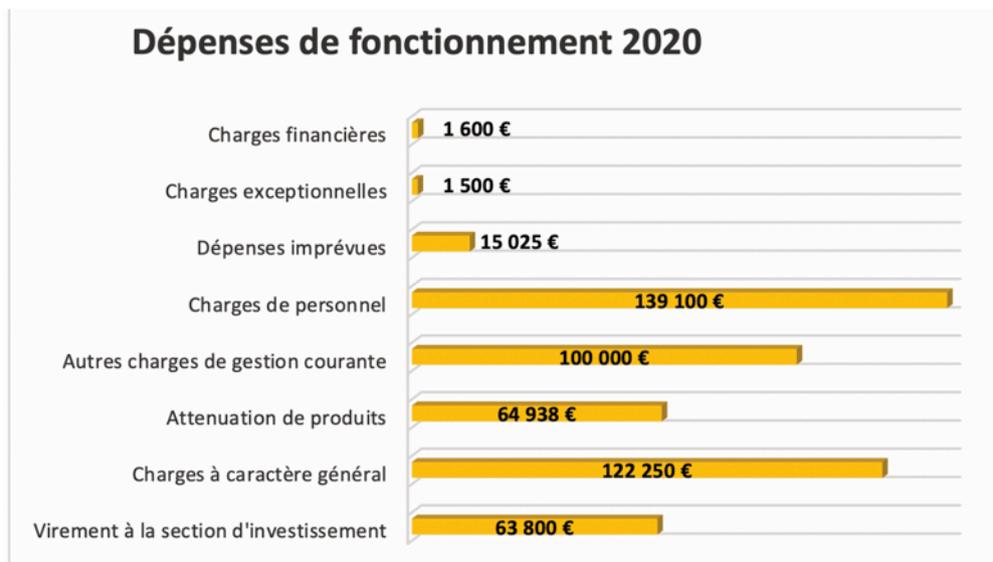
À titre d'information, la commune a clôturé ses comptes 2019 avec un excédent cumulé en fonctionnement et investissement de + 161 832 € qui correspond à sa trésorerie disponible.

L'endettement est quant à lui de 90 943 €, ce qui traduit une situation financière saine de notre commune.

I. BUDGET 2020 - FONCTIONNEMENT

Le budget des dépenses de fonctionnement du budget primitif 2020 de la commune de Béthemont-la-Forêt s'élève à 642 204 € et se ventile de la façon suivante :

Les charges de gestion courante correspondent majoritairement aux contributions de la commune aux

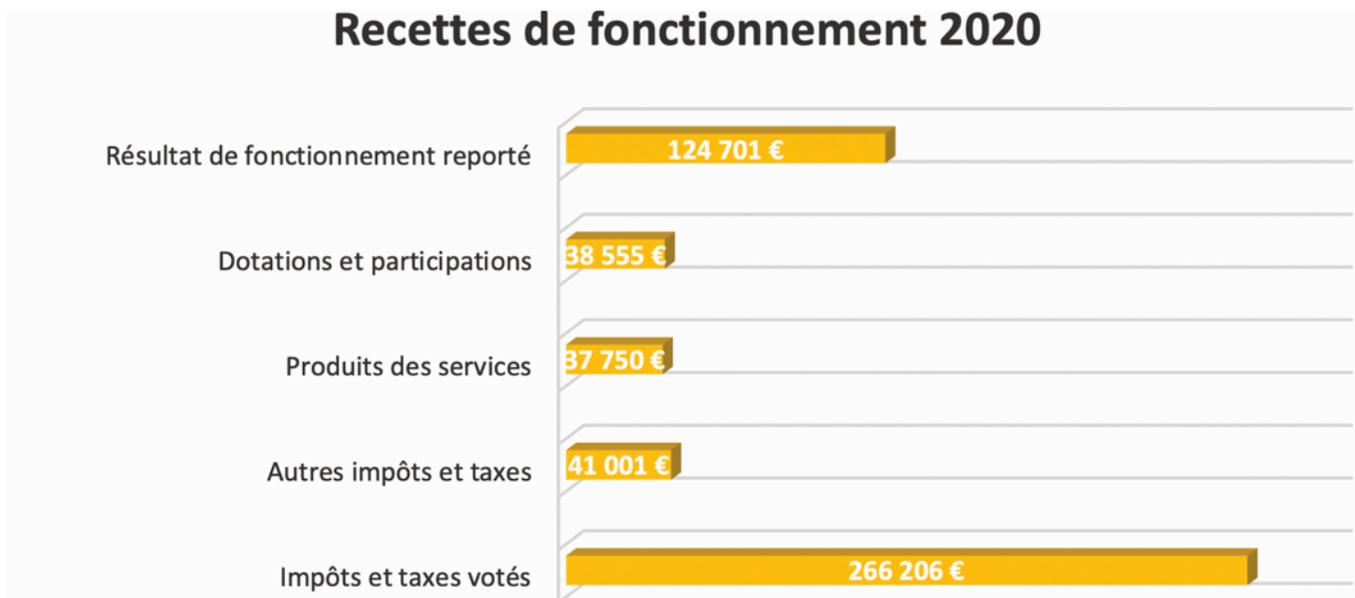


différents organismes (Ecole, Syndicats, ...) et indemnités des élus.

Les charges à caractère général correspondent aux dépenses de fonctionnement de la commune, à savoir, l'entretien des bâtiments, de la voirie, les achats de fournitures ou prestations de services

Le budget des recettes de fonctionnement du budget primitif 2020 de la commune de Béthemont-la-Forêt s'élève à 642 204 € et se ventile de la façon suivante :

Recettes de fonctionnement 2020



Les impôts et taxes votés (266 206 €) représentent la majorité de nos recettes de fonctionnement et sont expliquées dans le paragraphe suivant

Les taux de la fiscalité locale

La municipalité a fait le choix de ne pas augmenter la fiscalité locale en reconduisant les mêmes taux.

Le produit attendu de cette fiscalité locale est de 266 206 € pour l'année 2020 vs 268 176 € en 2019.

| | Bases prévisionnelles 2020 | Taux votés en 2020 | Produit |
|--|----------------------------|--------------------|-----------|
| Taxe d'habitation | 927 000 € | 17.20 % | 159 444 € |
| Taxe foncière (bâti) | 550 000 € | 16.66 % | 91 630 € |
| Taxe foncière (non bâti) | 8 500 € | 119.51 % | 10 158 € |
| Cotisation Foncière des Entreprises | 34 000 € | 14.63 % | 4 974 € |

2 - BUDGET 2020 - INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement : 133 991 €

Les recettes de la section d'investissement se décomposent de la façon suivante :

- Subvention d'investissement 13 500 €
- Virement de la section de fonctionnement 63 800 €
- Excédent de fonctionnement reporté 37 131 €
- Fond de compensation de la T.V.A. 19 560 €

Les dépenses de la section d'investissement se décomposent de la façon suivante :

- Remboursement des emprunts 7 000 €
- Mobilier et matériel informatique 3 000 €
- Autre immobilisation corporelles (frais d'étude) 5 000 €
- Matériel de transport 25 000 €
- Bâtiments publics 10 000 €
- Réseaux de voirie 83 991 €

SIRES / SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT SCOLAIRE

Après les élections municipales du 15 mars 2020 et l'installation des conseils municipaux de Béthemont-la-Forêt et Chauvry, le SIRES s'est réuni le 11 juin 2020 afin d'élire les nouveaux membres du bureau.

Nous vous prions de trouver, ci-dessous, la nouvelle équipe qui est donc en charge de la gestion de l'accueil périscolaire et de l'école :

| Nom | Fonction |
|-----------------------|---------------------|
| DAGONET Didier | Président |
| DELAUNE Jacques | Vice-Président |
| OGER Isabelle | Trésorière |
| KASSE Aline | Secrétaire |
| GARCIA Angel | Délégué Titulaire |
| GALANDON Laetitia | Déléguée Titulaire |
| ROUAULT Jean-Baptiste | Délégué Titulaire |
| BOQUET Malvina | Déléguée Titulaire |
| BAROUCH Raphaël | Délégué Suppléant |
| PAPON Sophie | Déléguée Suppléante |
| CHAPELAIN Sylvia | Déléguée Suppléante |
| AUGER Morgane | Déléguée Suppléante |

Ces personnes sont donc susceptibles de répondre aux questions relatives à l'organisation de l'école et du service périscolaire.

Le mail du syndicat « sires95@orange.fr » est à privilégier pour tout échange.

Le secrétariat du Syndicat est réorganisé et assuré par les deux secrétaires de mairie des deux communes Mme Morelle & Mme Guéroult.

Cela va nous permettre d'alléger les démarches administratives pour les parents qui pourront désormais déposer les règlements du périscolaire ou les documents administratifs dans leur mairie de résidence sans tenir compte du lieu de scolarisation.

Le syndicat poursuit son action sous le signe d'une rentrée qui restera organisée différemment avec la poursuite de l'application des gestes barrières.





RENTRÉE SCOLAIRE 2020/2021

Le mardi 1er septembre 2020, les enfants de notre commune reprendront le chemin de l'école– qu'ils soient scolarisés à Béthemont-la-Forêt pour les Maternelles, CP, CE1 ou à Chauvry pour les CE2, CMI, CM2.

Les horaires resteront inchangés cette année à savoir :

Ecole de Béthemont-la-Forêt

| Lundi | Mardi | Jeudi | Vendredi |
|---------------|---------------|---------------|-----------------|
| 08h30 - 11h45 | 08h30 - 11h45 | 08h30 - 11h45 | 08h30 - 11h45 |
| 13h30 - 16h15 | 13h30 - 16h15 | 13h30 - 16h15 | 13h30 - 16h15 |

Ecole de Chauvry

| Lundi | Mardi | Jeudi | Vendredi |
|---------------|---------------|---------------|-----------------|
| 08h15 - 11h30 | 08h15 - 11h30 | 08h15 - 11h30 | 08h15 - 11h30 |
| 13h15 - 16h00 | 13h15 - 16h00 | 13h15 - 16h00 | 13h15 - 16h00 |

L'ouverture des portes des écoles le matin et le midi sera 10 minutes avant le début de la classe.

Nos enfants seront donc attendus le 1er Septembre par :

- Mme HATON est la nouvelle directrice de l'école de Béthemont-la-Forêt, elle sera enseignante des classes de CP et CE1 ; Souhaitons-lui la bienvenue !
- Mme ORIOL en classe de maternelle à Béthemont-la-Forêt ;
- Madame MOUFLIER Directrice et enseignante en classe de CE2, CMI et CM2 à Chauvry.

Les effectifs sont en progression avec 72 élèves inscrits.

VIE SCOLAIRE

TRANSPORT SCOLAIRE



Les horaires de bus entre nos deux villages restent également inchangés pour le matin et le soir :

- Le matin : départ de Béthemont-la-Forêt à 8h05 et départ de Chauvry à 8h15 ;
- Le soir : départ de Chauvry à 16h00 et de Béthemont-la-Forêt à 16h15.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE



L'accueil périscolaire du matin est ouvert à partir de 7h30 jusqu'à 8h20 sur le site de Béthemont-la-Forêt et le soir à partir de 16h (transport scolaire) jusqu'à 18h45 dans la salle des fêtes de Chauvry.

Bonne rentrée à tous ! En attendant profitez de vos vacances.

Marché de BÉTHEMONT-LA-FORÊT

Samedi 19 septembre 2020



Le maire Didier DAGONET, le conseil municipal et la Fourmilière 95 ont le plaisir de vous convier à l'inauguration du marché local et artisanal.

Le 3e samedi de chaque mois, retrouvez producteurs et artisans de votre région sous le préau de l'école. Un moment convivial de partage, de découvertes, d'échange. Mieux appréhender ce que nous consommons, des produits régionaux, des artisans fiers de leurs métiers et savoir-faire.



La Fourmilière 95

Les exploratrices des saveurs de notre terroir
lafourmilier95.com

Ce marché mettra en lumière la filière de la Fourmilière basée sur la qualité et la proximité.

Pour cette première, notons la présence de Philippe PETIT, rémouleur de Béthemont-La-Forêt, qui se chargera de redonner une jeunesse à toutes vos lames (couteaux, ciseaux, sécateurs, taille-haie... bien entendu les lames des outils seront amenées démontées). N'hésitez pas à lui rendre visite à son camion atelier non content d'entretenir vos lames domestiques et de bricolage, il peut aussi vous vendre une sélection de couteaux.



Le syndicat Tri-Or, qui gère notre commune, nous rappelle quelques informations utiles. En voici quelques-unes rappelées ci-dessous.



LES INFORMATIONS PRATIQUES DU SYNDICAT TRI-OR

Pour la collecte de mes monstres, je prends rendez-vous...



J'appelle gratuitement le



0800 089 095



OU Je remplis le formulaire sur <https://trior.collecte-encombrants.fr>

J'ai des déchets verts à évacuer...



Je peux présenter jusqu'à
5 sacs de TONTES/FEUILLES/BRINDILLES
en plus de mon bac d'ordures ménagères.



Les sacs doivent pouvoir être
soulevés à 1,50 m du sol
par l'agent de collecte.



Pour les **BRANCHAGES**
(branches au diamètre supérieur à 1 cm) :

je me déplace en déchetterie



**ou je prends rendez-vous
avec le service de collecte des monstres,**
et j'utilise un lien naturel (biodégradable type corde)
pour les présenter en fagots facilement manipulables.



Les erreurs courantes dans le bac de tri jaune/bleu



COURS DE YOGA À CHAUVRY



Envie de souffler, de vous détendre, de vous recentrer et de faire le plein d'énergie physique et mentale pour des jours meilleurs ? Venez pratiquer les cours de yoga à Chauvry !

La pratique d'asanas (postures) de pranayama (respiration) savasana (relaxation) procurent calme, sérénité et détente en profondeur.

Tous les MARDIS, durée : 1 heure, 19h30 – 20h30 ou 20h35 – 21h35

Le jour de la semaine sera confirmé à la rentrée

Début des cours : 15 septembre 2020

Salle des Fêtes de Chauvry

Tarif à l'année : 250 € et 220 € pour les Chauvriots

Contact : 06 03 56 19 68

1ère séance d'essai gratuite

www.yoga-chauvry.fr



DESTRUCTION DE NID DE FRELONS ASIATIQUES

Les biologistes l'appellent « *vespa velutina nigrithorax* ». Plus connu sous le nom de « frelon asiatique », cet insecte est apparu en France il y a une quinzaine d'années. Présent désormais dans la quasi-totalité des départements, il s'attaque avant tout aux vergers et aux abeilles, qui constituent sa nourriture préférée. Mais il arrive qu'il s'en prenne aux êtres humains.

Comme son nom l'indique, il est originaire d'Asie. On retrouve cette espèce dans le nord de l'Inde, en Chine ou dans les montagnes d'Indonésie. Ce frelon semble être arrivé en France caché dans un chargement de poteries chinoises livrées en 2004 dans le Lot-et-Garonne. En quelques années, il a proliféré partout en France et s'est aussi répandu en Espagne et au Portugal.

Le frelon asiatique est très facile à reconnaître, car c'est la seule guêpe en Europe à posséder une couleur aussi foncée. *Vespa velutina* est à dominante noire, avec une large bande orange sur



l'abdomen et un liseré jaune sur le premier segment. Sa tête vue de face est orange et ses pattes sont jaunes aux extrémités. Il mesure entre 17 et 32 mm.



Le nid peut atteindre jusqu'à un mètre de haut et 80 cm de diamètre. Construit au printemps, le plus souvent situé dans des arbres à plusieurs mètres de hauteur, quelquefois sous une charpente ou dans des cheminées. Chaque nid peut abriter quelque 2 000 frelons, dont plus de 500 fondatrices qui peuvent, l'année suivante, nidifier si elles sont fécondées.

Chaque année, de nombreuses personnes sont victimes de piqûres de ce frelon, certaines d'entre elles peuvent en décéder. Il est donc nécessaire d'y prêter une attention particulière

et de mettre en place des moyens de lutte pour maîtriser la prolifération de cet insecte.

Pour cela, la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts a décidé de proposer aux habitants de notre communauté de communes un système de prise en charge de l'élimination des nids de frelons asiatiques grâce à l'intervention d'un professionnel conventionné.

Le coût total de la prestation est de 110,00 € pour un nid à hauteur d'homme, 130,00 € pour un nid jusqu'à 8 mètres de hauteur et 170,00 € pour un nid situé au-dessus de 8 mètres. Le demandeur réglera 50 % des frais à la réception d'une facture envoyée par le Trésor Public.

Aussi, si vous découvrez un nid de frelon asiatique dans votre jardin, vous pouvez bénéficier d'une prestation pour la destruction du nid de frelons. Pour cela vous devez remplir un formulaire de demande d'intervention, que vous pouvez télécharger sur le site de notre commune ou venir le récupérer au secrétariat de la Mairie et le déposer à la Mairie de Béthemont-la-Forêt.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

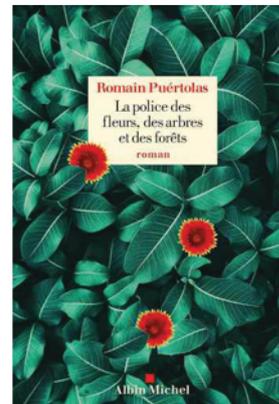
Après sa fermeture estivale, la bibliothèque vous accueillera à partir du samedi 5 septembre entre 10h et 12h.



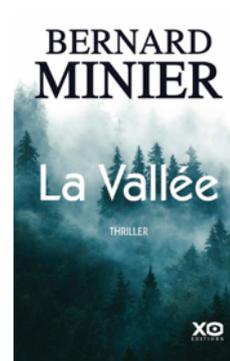
Résumé

Une fleur que tout le monde recherche pourrait être la clef du mystère qui s'est emparé du petit village de P. durant la canicule de l'été 1961.

Tout simplement génial. L'écriture sous forme de courriers est originale et très vivante. L'intrigue est bien ficelée, dans un joli village, et Le dénouement est surprenant.... Mais chuuut !



L'emprunt de livres est gratuit. Venez découvrir les nouveautés de cette rentrée.



Dates des fermetures :

Samedis 24 et 31 octobre

Samedi 27 décembre

Samedi 3 janvier 2021

Les bénévoles

INFORMATIONS GÉNÉRALES

INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement
les mains ou utiliser une
solution hydro-alcoolique



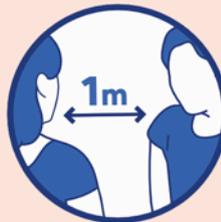
Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Se moucher dans
un mouchoir à usage unique
puis le jeter



Eviter
de se toucher
le visage



Respecter une distance
d'au moins un mètre
avec les autres



Saluer
sans serrer la main
et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque
quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130000
(appel gratuit)

En partenariat avec la **Fourmilière95**
PRODUITS 100% LOCAUX



À l'école de Béthemont-la-Forêt,
derrière la mairie.

Samedi 8h30 - 13h
19 SEPT
2020

MARCHÉ DE BÉTHEMONT

BIÈRE
VOLAILLE
LÉGUMES BIO
MIEL
AFFÛTAGE
CARTERIE
STAND IDÉES CADEAUX
ATELIER ZÉRO DÉCHET



La Fourmilière 95
Les exploratrices des saveurs de notre terroir
lafourmilere95.com

Inauguration à 11h30

Port du masque obligatoire



Béthemont-la-forêt